

MAIRIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

ID : 040-214001570-20220415-DE_25_2022-BF



25/2022

PRESENTS : Mme M. J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT- - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU M. T. LAMARQUE- - M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU- M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET

Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance.

Absent : M.S. GILBERT donne procuration à M. Jean WATIER

Membres en exercice : 19 Présents : 18 Procuration : 1

OBJET : Approbation du Budget Primitif de l'Eau & Assainissement de la commune de LIT ET MIXE pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2022, dressé par Jean WATIER, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et ses annexes pour l'exercice considéré :

① Lui donne acte de la présentation faite du budget primitif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses section de FONCTIONNEMENT	Recettes section de FONCTIONNEMENT
Crédits votés au titre du présent budget	1 144 665,02 €	324 162,05 €
Reste à réaliser n-1		
Résultat fonctionnement reporté		820 502,97 €
TOTAL	1 144 665,02 €	1 144 665,02 €

	Dépenses section de INVESTISSEMENT	Recettes section de INVESTISSEMENT
Crédits votés au titre du présent budget	1 454 753,39 €	1 242 507,90 €
Reste à réaliser n-1	60 000,00 €	
Résultat d'investissement reporté		272 245,49 €
TOTAL	1 514 753,39 €	1 514 753,39 €

TOTAL BUDGET	2 659 418,41 €	2 659 418,41 €
---------------------	-----------------------	-----------------------

② Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

③ Vote et arrête les inscriptions budgétaires telles que résumées ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire. Gérard NAPIAS

